

DIMANCHE 14 JUILLET 2019

THAL-MARMOUTIER

(entre Marmoutier et Saverne)

19ème MARCHE AUX PUCES

Organisé par l'A.S.C. BROTSCH - Section Football

Horaires :

Ouverture au public : 8h00 - Accueil des exposants à partir de 6h00

Restauration :

Assurée par les organisateurs

Repas de midi dans la salle Jeanne d'Arc

Saucisses, Merguez et Boissons

Tartes Flambées & Pizzas toute la journée



Renseignements :

06 13 50 67 34 - 06 08 47 73 75

asc.brotsch.brocante@gmail.com

VIELEC

Electricité générale / Portes automatiques sur mesure
03 88 03 11 10 - 06 08 47 78 75



REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES DE THAL-MARMOUTIER

- Le marché aux puces est ouvert uniquement aux non-professionnels à condition de renvoyer le talon réponse totalement rempli et accompagné du paiement en chèque à l'ordre de l'A.S.C. Brotsch avant le 04 juillet 2019.
- Heures d'ouverture : accueil de 06 heures 00 à 08 heures 00, à la Salle polyvalente Jeanne d'Arc pour l'installation des stands.
- Les places non occupées à 08 heures 00 seront redistribuées.
- Le prix de la place est de 12 Euros les 5 mètres et 2 Euros le mètre supplémentaire.
- Les emplacements seront attribués selon l'ordre d'arrivée des réservations.
- Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
- Les stands de boissons et de denrées alimentaires (même petite pâtisserie ou autre) sont exclus puisque réservés aux organisateurs.
- La vente d'armes blanches où la percussion est strictement INTERDITE.
- L'introduction de substances nocives et/ou explosives est INTERDITE dans le périmètre du marché.
- Les stands de braderies, matelas, lingeries, etc... sont INTERDITS.
- Toute utilisation ou démonstration de mécanisme dangereux, ainsi que toute manifestation bruyante est INTERDITE.
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre pour 18 heures 00.
- L'A.S.C. Brotsch décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents qui peuvent survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non respect de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut procéder à l'exclusion.

Règlement déposé à la mairie de THAL-MARMOUTIER.

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 04 juillet 2019 à :

Mairie de Thal-Marmoutier – 2, rue du Mosselbach – 67440 THAL-MARMOUTIER

Téléphone : 06.13.50.67.84 / 06.08.47.78.75

Votre numéro d'emplacement vous sera attribué le jour même.

X _____

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Commune : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ @ _____

Numéro de Carte d'identité : _____

Délivrée le : _____ / _____ / _____ par : _____

Nature du stand (obligatoire) : _____

Je demande à participer au marché aux puces de THAL-MARMOUTIER, le 14 juillet 2019 et réserve un emplacement de _____ mètres linéaires (minimum 5 mètres à 12 €uros, plus 2 €uros le mètre supplémentaire).

Ci-joint, un chèque de _____ €uros libellé à l'ordre de l'A.S.C. Brotsch.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement, et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière.

Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à la disposition des services de police et de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Signature